

FORMULAIRE DE LICENCE - NOTICE EXPLICATIVE

Les certificats médicaux sont désormais valables 3 ans, ce qui signifie que ceux de la saison 2016-2017 seront valables pour la prochaine saison à condition que le licencié ait répondu négativement à toutes les questions du questionnaire médical : page 2 du formulaire de demande de licence.

Vous devez donc :

1. Remplir le questionnaire médical en page 2 du formulaire de demande de licence. Ce questionnaire médical reste confidentiel pour le licencié et ne doit être remis ni au club, ni au comité.
2. Si vous avez répondu par l'affirmative à l'une des questions, prendre rendez-vous chez votre médecin pour qu'il vous signe un nouveau certificat médical sur la page 1 du formulaire.
Si vous avez répondu par la négative à toutes les questions, vous n'avez pas besoin d'aller chez le médecin. Vous devez néanmoins remplir l'imprimé de demande de licence (page 1 du formulaire) sur lequel, outre les mentions habituelles, vous devrez attester sur l'honneur avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire médical.

Attention : merci de bien noter toutes les informations dont vous avez connaissance sur l'imprimé de licence sans oublier la partie assurance (l'option A est comprise dans le prix de la licence), l'attestation sur l'honneur si vous êtes concerné et la case dopage pour les licenciés mineurs.

Un licencié majeur devra signer le document à **trois** endroits.

Le représentant légal d'un licencié mineur devra le signer à **quatre** endroits.

La page 3 du formulaire, *charte d'engagements*, ne concerne aucun licencié du club.

Les pages 4 à 11 concernent les contrats d'assurance. Il n'est pas nécessaire d'imprimer ces pages.

Les demandes de création de licence devront être accompagnées d'un certificat médical.

CAS PARTICULIERS

Toute demande de surclassement devra être accompagnée d'un certificat médical établi soit par un médecin de famille, soit par un médecin agréé, selon les règles de surclassement éditées par la FFBB.

Un responsable du club vous contactera si votre enfant est concerné.

Nous avons d'ores et déjà demandé à tous les U17 et aux U20 première année (nés en 2000) de faire remplir leur demande de surclassement par le médecin.